

# Peintures et encres : la réglementation européenne en remet une couche

On ne rigole plus avec l'environnement et la santé. La réglementation européenne Reach impose l'enregistrement de toutes les substances intervenant dans la préparation des peintures, vernis et colles. Une petite révolution pour la filière.

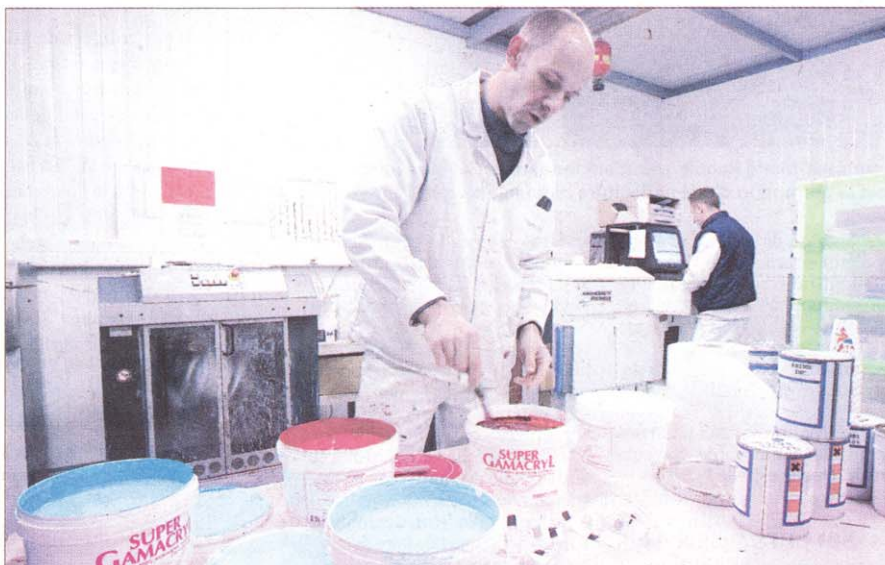
PAR JEAN-MARC PETIT  
economie@lavoixdunord.fr  
PHOTO ARCHIVES KARINE DELMAS

Le brome que l'on trouve sur les coques d'ordinateur émet un gaz toxique en brûlant. Le chrome qui sert à la peinture métallisée des chaises et meubles est cancérigène. Certains adjuvants qui servent à la fabrication de colles et mastics, les solvants qui entrent dans la composition des peintures contiennent des composés organiques volatiles néfastes pour la santé.

Adopté en décembre 2006, mais entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin dernier, le règlement européen Reach (prononcer « ritch ») entend encadrer sérieusement toute l'industrie chimique européenne.

## De l'industriel à l'artisan

Le règlement prévoit que chaque substance produite ou importée sur le marché européen (environ 30 000 substances connues) doit être pré-enregistrée avant autorisation d'utilisation. Une véritable



La réglementation Reach va obliger à revoir toutes les préparations des industriels.

révolution pour les fabricants de peintures, colles, vernis, mais également de métaux, de verre, de céramique, de la plasturgie, du textile ou du bâtiment qui utilisent ces substances pour leur préparation. Pas loin de 80 000 préparations différentes existent dans l'automobile, 1,5 million pour les peintures décoratives actuellement fabriquées en Europe.

« Cette révolution concerne toute la filière, jusqu'aux artisans, estime Christian Traïnel, directeur de CD2E (Création développement éco-entreprises) à Loos-en-Gohelle. C'est pour cela que Reach

va se mettre en place sur onze ans. Cela va générer de la reconception et de l'innovation ».

Bien des industriels n'ont pas attendu Reach, pour proposer de nouvelles solutions. À l'image de

« Cette révolution concerne toute la filière, jusqu'aux artisans. Cela va générer de l'innovation. »

Cila, à Aulnoyès-Aymerie, qui met au point des huiles d'usinage organiques ou végétales. Ou Zolpan, à Wasquehal, qui fabrique toute une gamme de peintures labellisées NF Environnement. Lyd France, à Bruay-La Buisnière, souhaite sortir une gamme de peintures éco-conçues. Théolaur peintures à Seclin, Haghebaert et Frémaux à Villeneuve-d'Ascq, tous les fabricants se lancent aussi dans les peintures à l'eau, ou avec moins de solvants.

« De toute façon, prévient Christian Traïnel, ceux qui n'intégreront pas les nouvelles règles sont condamnés ». Voilà qui a le mérite d'être clair... ■

## ■ EN CHIFFRES

### 30 000

Le règlement Reach prévoit d'évaluer 30 000 substances qui interviennent dans les préparations de secteurs très divers. 80 000 préparations sont recensées dans l'industrie automobile, 1 500 000 pour les peintures décoratives actuellement fabriquées sur le marché européen.

### 155

La fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs (FIPEC) rassemble 155 entreprises en France, dont 70 % de PME, représentant 20 500 salariés, plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 2 millions de tonnes produites.

### 13 000

Le secteur de la chimie au sens large, dans le Nord - Pas-de-Calais, c'est environ 150 entreprises et 13 000 emplois, intervenant aux différents niveaux de la chaîne (fabricants de substances, peintures, colles, parfums, savons, huiles, et divers prestataires).

## Pour les industriels, un changement de donne

La mise en œuvre du règlement Reach inquiète la chambre syndicale des couleurs et vernis du Nord - Pas-de-Calais qui craint la complexité de mise en place pour les PME.

Patrick Frémaux est président de la chambre syndicale des couleurs et vernis du Nord et du Pas-de-Calais (rassemblant une dizaine d'entreprises de peintures et de colles, représentant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, affiliée à la FIPEC (Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs).

« C'est toute l'industrie manufacturière européenne qui est concernée par Reach. Et, de fait, nous n'avons pas attendu la nouvelle réglementation pour améliorer nos produits, limiter la proportion de solvants et fabriquer notamment des produits à l'eau.

Mais pour nous, fabricants de peinture, de détergent, de colle, le problème va être de savoir si les matières premières indispensables aux formulations de nos produits vont être autorisées ou non ».



Patrick Frémaux, président de la chambre syndicale.

La formulation des produits, que ce soit pour les peintures, les encres, les colles ou les couleurs d'art est un processus long et complexe, qui nécessite nombre de tests et analyses en laboratoire avant lancement.

### Des coûts supplémentaires

« La crainte est de voir diminuer le nombre de matières premières existantes. Selon les coûts engendrés, les entreprises recentreront leur portefeuille, et certaines substances disparaîtront du marché pour des raisons économiques et

non environnementales. Les PME risquent d'être très pénalisées par cette standardisation. Le risque est également de faire peser sur toute la chaîne des coûts supplémentaires importants. Il va falloir revoir toutes nos procédures de fabrication. Il sera plus facile de fabriquer hors Europe, et donc de voir un risque d'externalisation des productions hors de la zone non soumise à Reach ».

Sauf que pour être commercialisés, les produits devront souscrire aux règles européennes. Et là, tout le monde est à la même enseigne. ■ J.-M. P.